

CALAMITES AGRICOLES
« Pertes de récolte dues au gel du 4 au 8 avril 2021
sur abricots, cerises, pêches, nectarines et prunes (de table et d'ente) »

ANNEXE 2
à compléter si vous êtes adhérent d'Organisation de Producteurs

JUSTIFICATIFS DE DÉCLARATION DE RÉCOLTE 2021

Nom et prénom ou raison sociale :

Commune :

N° PACAGE : 082 0 _ _ _ _ _

Culture	Récolte vendue en frais en quintaux	La culture a-t-elle un contrat d'assurance Grêle ? OUI / NON	Si OUI, Indemnité d'assurance perçue en € (1)	Si la parcelle a bénéficié d'une autre indemnité d'assurance en dehors de l'assurance grêle, indiquez le montant perçu en €	Surfaces couvertes par des filets para-grêle
Abricots					
Cerises et bigarreaux					
Pêches, nectarines et brugnon					
Prunes américano-japonaises					
Prunes Président					
Autres Prunes européennes					
Pruneaux *					
Pruneaux bio *					

(1) : Joindre l'attestation d'indemnisation par l'assureur.

* : Veuillez indiquer la production de pruneaux transmise par le BIP pour 2021 et joindre le justificatif

Date et signature du déclarant
*(du gérant en cas de forme sociétaire
et de tous les associés pour les GAEC)*

Cachet et Visa de l'OP